



Québec, le 17 décembre 2001

Par courrier et télécopie

Monsieur Patrick Arnaud
Hydro-Québec
Place Dupuis
855, rue Sainte-Catherine Est, 14^e étage
Montréal (Québec)
H2L 4P5

Objet : Compléments d'informations sur le *Projet de construction de la centrale Mercier*

Monsieur Arnaud,

Afin de compléter les informations reçues au point 5 de la lettre du 19 novembre 2001 (DQ1.1), la commission apprécierait qu'Hydro-Québec lui fasse parvenir les précisions suivantes :

- Le niveau de bruit évalué à la résidence la plus rapprochée (le chalet Barrage-Mercier, à 700 mètres du chantier, digue Bitobi-3) en cumulant les sources de bruit du chantier et le bruit du camionnage et ce en tenant compte de l'accélération des camions au départ du chantier.
- Sur la même base, quel serait le niveau bruit provenant de l'utilisation de foreuses hydrauliques à cette habitation en tenant compte du bruit du camionnage?

... 2

- Concernant le régime thermique on mentionne à la page 20-3 du rapport d'avant-projet, que le suivi du régime thermique serait effectué au cours du printemps de la première et de la seconde année de la phase de construction. De plus, un suivi du régime thermique durant la période d'exploitation a été annoncé lors de la présentation du projet à la première séance de l'audience publique (document déposé DA6 p. 17). Pouvez-vous confirmer que le suivi annoncé en audience s'ajoute à celui prévu au rapport d'avant-projet? Est-ce que ce suivi serait de même nature que celui spécifié dans le rapport d'avant-projet?

Je vous prie d'agréer, Monsieur Arnaud, l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Sylvie Girard,
Présidente de la commission